

Procès d'antifas à Lyon : la justice accusée de faire du zèle

En 2018, des antifascistes de Lyon avaient muré l'entrée du local du Bastion social, groupuscule d'extrême droite dissous depuis. Le procès des cinq prévenus, jeudi 26 octobre, a revêtu une connotation très politique.

Elian Delacote (Rue89 Lyon) - 27 octobre 2023 à 17h56

Lyon (Rhône). – Cinq ans de procédure, six perquisitions, des ordinateurs et téléphones minutieusement fouillés, et des trajets en voitures laborieusement retracés à l'aide de caméras de vidéosurveillance. Le procès qui s'est tenu jeudi 26 octobre au tribunal judiciaire de Lyon n'était pas celui d'une version remasterisée du gang des Lyonnais, mais celui de cinq membres présumés du Groupe antifasciste Lyon et environ, autrement appelé La Gale.

Leur tort ? Selon l'accusation, avoir tagué et muré, à l'aide d'une vingtaine de parpaings, l'entrée du local du Bastion social, un mouvement d'extrême droite lyonnais né en 2017 des cendres du Groupe union défense (GUD). Les faits se sont déroulés dans la nuit du 9 au 10 avril 2018, quai Pierre-Scize, sur les bords de la Saône, où le Bastion social s'était implanté après avoir occupé des locaux à Saint-Just (Lyon 5^e). L'action est alors revendiquée sur la page Facebook de La Gale, avant que la publication ne soit retirée.

Près d'un an plus tard, en avril 2019, le Bastion social est finalement dissous avec d'autres associations d'extrême droite, pour « mettre fin à leurs exactions répétées » et « mettre un terme aux actions discriminatoires et aux incitations à la violence raciste et antisémite ». Le fondateur du mouvement, Steven Bissuel, a lui-même été condamné en 2018 pour incitation à la haine raciale, peine confirmée en appel.

Revenons à la nuit du 9 au 10 avril 2018. Alertés par un riverain mécontent à la suite du murage, les policiers repèrent trois véhicules sur des caméras de vidéosurveillance. L'un d'eux est de nouveau aperçu le lendemain, en marge d'une rixe entre des membres de La Gale et du Bastion social à l'occasion d'un concert. Son propriétaire est placé en garde à vue et perquisitionné.

Les enquêteurs trouvent dans sa clé USB un dossier intitulé « maçonnerie », contenant des éléments de repérage du local du Bastion social. On se dit que pour un simple empilement de parpaings, de ciment et quelques tags, l'affaire pourrait s'arrêter là. Mais sur ce dossier, les enquêteurs sont coriaces. Ils vont multiplier les heures de visionnage de caméras, les analyses d'appareils numériques et les bornages téléphoniques, pour finalement effectuer cinq nouvelles perquisitions, avec leurs lots de gardes à vue.

Des moyens disproportionnés ?

Selon les prévenu-es présent-es à l'audience, jeudi 26 octobre, les policiers auraient embarqué arbitrairement livres, stickers, affiches et drapeaux antifascistes. Face à la présidente, deux se sont murés dans le silence. Un troisième a quant à lui assuré ne pas avoir participé à la construction du mur, estimant que la présence de sa voiture à proximité du local muré, l'autopsie de sa clé USB et la présence de bombes de peinture rouge à son domicile n'étaient que « *des coïncidences* ».

Interrogé sur la revendication de l'attaque, il en a finalement accordé la paternité à une mystérieuse association au nom évocateur : l'AFARGE (toute ressemblance avec un géant français du ciment accusé de financer le djihadisme est purement fortuite).

Mais dans ce procès où il n'y avait aucune partie civile, la question de la culpabilité est restée secondaire (800 euros d'amende ont été requis contre deux des cinq prévenus pour « dégradations »). Les débats et plaidoiries se sont concentrés sur la disproportion des moyens déployés pour interpellier les apprentis maçons.

« *Je reproche à trois hommes et deux femmes des dégradations, et non un délit d'idées* », s'est lancée la procureure de la République. Pour défendre l'accusation, la magistrate a filé une surprenante anaphore, renvoyant dos-à-dos groupuscules d'extrême droite et mouvements antifascistes. « *Je ne suis pas fasciste. Je ne suis pas antifasciste* », a-t-elle répété à trois reprises.

Il n'en fallait pas plus pour faire sortir de ses gonds Olivier Forray, avocat de plusieurs prévenus. « *Comment peut-on, en portant la même robe, ne pas être antifasciste ?* », s'est-il ému, fustigeant un « *dossier symptomatique du malaise lyonnais* ». Des membres des renseignements territoriaux étaient présents au tribunal.

« *Nous sommes tous antifascistes* », a plaidé l'avocat, avant de s'étonner que, dans des dossiers plus graves impliquant l'extrême droite, aucune poursuite n'ait été menée. Les dossiers de l'attaque du bar de la Pinte douce en 2019, et celui du saccage de la librairie libertaire La Plume noire en 2021, lors d'une collecte alimentaire, sont toujours au point mort.

« Complaisance » du ministère public

« *L'objectif est de cogner judiciairement du gauchisme* », a tancé l'avocat, accusant le ministère public « *de ne pas remplir son rôle* » et de faire preuve de « *complaisance vis-à-vis des groupuscules identitaires* ».

Olivier Forray a tout de même plaidé la relaxe, assurant « *qu'aucun élément probant n'indique que ses clients aient été là-bas* ». « *Mais ceux qui ont fait ça ont eu raison de le faire* », a ajouté l'avocat, concluant une plaidoirie très politique, similaire à celle qu'il avait prononcée lors du procès des sept antifas de Lyon. En novembre 2021, trois militants avaient été relaxés à la suite d'un dossier banal. D'autres avaient écopé de 300 euros d'amende. On leur reprochait l'agression de militants de Civitas, un mouvement d'extrême droite intégriste, sans qu'il n'y ait eu de dépôt de plainte.

Ce procès de membres de la Gale, dont le délibéré est attendu début décembre, est d'autant plus symbolique que le groupe, menacé de dissolution, doit également connaître son sort ce vendredi 27 octobre, devant le Conseil d'État.

[Elian Delacote \(Rue89 Lyon\)](#)

Boîte noire

Cet article a été publié [sur Rue89 Lyon](#) jeudi 26 octobre 2023.

Retrouvez ici [tous les articles](#) de Rue89 Lyon publiés par Mediapart.

[Rue89 Lyon](#), adhérent au Spiil, a [rejoint](#) début 2023 les partenaires de Mediapart, comme [Rue89 Strasbourg](#), implanté dans la capitale alsacienne depuis 2012, [Mediacités](#) à Lille, Rennes, Toulouse et Lyon, [Marsactu](#) à Marseille, [Le Poulpe](#) en Normandie, le [Bondy Blog](#) en Seine-Saint-Denis et [Guyaweb](#) en Guyane.
